JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	t.c	ois et décrets		Débate à l'Assemblée Nationale	Ann. march. publi Registre du Commerce	REDACTION E1 ADMINISTRATION DIRECTION Abonnements et publicité
	Trois mois	Six mois	Un an	as aU	Un an	imprimerie officielle
Algèrie	8 Dinare	14 Dinare	24 Dinars	20 Dinars	15 Dinars	9, rue Trollier ALGER Tél : 66-81-49, 68-80-96
Etranger	12 Dinara	20 Dinare	85 Dinars	20 Dinare	20 Dinars	C.C.P 8.200-50 - ALGER
Le numéro 0,25 Din abonnés. Prière de l	nar — Numér tournit les der	mières bandes	pour renout	ellements et		- Changement d'adresse afouter

0,30 Dinas Tarif des insertions : 2,50 Dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 4 mars 1965 portant délégation dans les fonctions de sous-directeur, p. 222.

(Direction générale des finances)

Arrêté du 26 janvier 1965 portant codification en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et mise à jour du texte annexé à l'arrêté du 3 mai 1949 relatif à l'application en Algérie de la taxe unique globale à la production (rectificatif), p. 222.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés des 28 décembre 1964, 11 et 20 janvier 1965 portant mouvement de personnel (rectificatif), p. 222.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Arrêté du 22 février 1965 portant désignation d'un commissaire du Gouvernement, p. 222.

Arrêté du 3 mars 1965 portant nomination des membres de la commission de contrôle et d'orientation du « bureau d'études et de réalisations industrielles » (B.E.R.I.), p. 222.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DES ANCIENS MOUDJAHIDINE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêtés du 8 février 1965 portant renouvellement des membres des Comités provisoires de gestion institutés auprès des Caisses sociales des régions d'Alger et de Constantine, p. 223.

Décision du 22 octobre 1964 portant nomination des membres de la commission a in inistrative chargée d'établir les listes d'aptitude aux différents emplois des cadres A et B des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre, p. 223.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES FRANSPORTS

Arrêté du 2 mars 1965 portant remplacement d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air Algérie, p. 223.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 15 février 1965 fixant le lieu et la date des épreuves du certificat d'aptitude professionnelle de moniteurs de maisons d'enfants, p. 224

MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arreté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale, p. 224.

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de la réforme administrative, p. 224.

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de la fonction publique, p. 224.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis nº 26 ZF. donnant une cinquième liste des agriculteurs fançais ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte, p. 224.

S.N.C.F.A. — Homologation de proposition et demande d'homologation de propositions, p. 228.

Marches. — Appel d'offres, p. 228.

Mises en demeure d'entrepreneurs, p. 228.

ANNONCES

Associations. - Déclarations, p. 228.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 4 mars 1965 portant délégation dans les fonctions de sous-directeur.

Par décret du 4 mars 1965 M. Fadel Redjimi est délégué dans les fonctions de sous-directeur à la Présidence de la République (direction de l'administration générale).

(Direction générale des finances)

Arrêté du 26 janvier 1965 portant codification en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et mise à jour du texte annexé à l'arrêté du 3 mai 1949 relatif à l'application en Algérie de la taxe unique globale à la production (rectificatif).

(J.O. n° 14 du 16 février 1965) 1°) Page 154, lère colonne, dernier visa de l'arrêté :

Au lieu de :

· les arrêtés subséquents »,

Lire :

« arrêtés subséquents ».

2°) Page 156, 1ère colonne :

n° 11-01 : Rayer « autres céréales »

D° Ex 14-01 :

Au lieu de :

< - Ex D >,

Lire:

« — D ».

3°) Page 157, 1ère colonne :

— n° Ex 69-05 :

An lieu de :

« Tuiles en terme ».

Lire:

« Tuiles en terre ».

— n° 70-16 :

Au lieu de :

« pour les bâtiments ».

Lire:

« pour le bâtiment ».

4°) Page 157, 2ème colonne :

— n° Ex 73-11 :

Au lieu de :

« autres (73-11 A 1 C) ».

Lire:

« autres (73-11 A I c) ».

5°) Page 159, 2ème colonne :

- nº Ex 33-06 B :

Au lieu de

« parfums (extraits, lotions, eaux de toilettes, etc...) Liquides et concrets, non alcooliques ».

Lire :

« parfums (extraits, lotions, eaux de toilette, etc...) liquides et concrets, non alcooliques ».

6°) Page 160, 1ère colonne :

- n° Ex 43-02 :

Au lieu de :

« Ex II, Ex III et Ex IV »,

Lire:

« — II.

— Ш.

- Ex IV >.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés des 28 décembre 1964, 11 et 20 janvier 1965 portant mouvement de personnel (rectificatif).

Page 143, première colonne, ligne 12.

Au lieu de :

« M. Adjenad Amor, greffier d'instance... ».

Lire :

« M. Adjenag Amor, greffier d'instance... ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Arrêté du 22 février 1965 portant désignation d'un commissaire du Gouvernement.

Par arrêté du 22 février 1965 M. Abdelouahab Abbas est désigné pour une durée de trois mois, en qualité de commissaire du Gouvernement auprès de l'entreprise Crespo, à Annaba.

Arrêté du 3 mars 1965 portant nomination des membres de la commission de contrôle et d'orientation du « bureau d'études et de réalisations industrielles » (B.E.R.I.).

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 64-281 du 17 septembre 1964 portant création et fixant le statut du bureau d'études et de réalisations industrielles (B.E.R.I.) et notamment son article 18,

Arrête :

Article 1er.

MM. Ali Yahia Abdenour, Zerdani Abdelaziz, Djilani M'Barek, Maghrous Mustapha, Kadi Bachir.

Sont nommés membres de la commission de contrôle et d'orientation du B.E.R.I. pour une période d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur du B.E.R.I. est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 mars 1965.

P. le ministre de l'industrie et de l'énergie et par délégation, Le secrétaire général, Mouloud AINOUZ.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DES ANCIENS MOUDJAHIDINE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêtés du 8 février 1965 portant renouvellement des membres des Comités provisoires de gestion institués auprès des Caisses sociales des régions d'Alger et de Constantine.

Par arrêté du 8 février 1965, il est mis fin au mandat des membres du Comité provisoire de gestion de la Caisse sociale de la région d'Alger, nommés par les arrêtés des 10 décembre 1962, 26 mars, 7 mai et 26 juin 1963.

Les personnes, dont les noms suivent, sont désignées comme membres du Comité provisoire de gestion institué par l'arrêté du 7 septembre 1962 :

Représentants des travailleurs :

Mme Bouhraoua Yamina,
MM Djidjelli Mohamed,
Reboud Abdelkader,
Soufi Tahar,
Khegar Idir,
Gribi Ahmed,
Fahassi Omar,
Outaleb Mohamed,
Bouzar Abderrahmane,
Briki Youcef,
Ben Ali Abdallah,
Saiek Ali

Représentants des employeurs.

MM. Ben Rachid Abderrahmane,
Riveil Charles,
Ourafil Boudjemâa,
El Mansali Mohamed,
Taoug Abdelkader,
Zouai Toufik.

Personnes connues pour leurs travaux sur la sécurité sociale ou pour le concours donné à l'application de ses législations.

MM. Djermane Rabah, Mestek Mohamed Salah, Zemirli Réda, Saber-Chérif Sadek, Oukali Saïd, Hafiz Khelil.

Par arrêté du 8 février 1965, il est mis fin au mandat des membres du Comité provisoire de gestion de la Caisse sociale de la région de Constantine, nommés par les arrêtés des 24 septembre et 20 décembre 1962.

Les personnes, dont les noms suivent, sont désignées comme membres du Comité provisoire de gestion institué par l'arrêté du 23 janvier 1963 :

Représentants des travailleurs.

MM. Bouzid Azzouz,
Bidi Mohamed,
Oumeziane Mouloud,
Louahem Saci
Hamouda Ahmed,
Mekkideche Abdelkrim,
Lahlah Salah,
Chebita Hanachi,
Chenini Abdelmadjid,
Hamouda Zoubir,
Tiab Mohamed,
Harouri Larbi,

Représentants des employeurs.

MM. Djemaa Saïd,
Belkired Mohamed Larbi,
Ali Tatar Sassi,
Aloui Chadli,
Seklouli Abdelkader,
Abdelhamid Tayeb.

Personnes connues pour leurs travaux sur la sécurité sociale ou pour le concours donné à l'application de ses législations.

MM. Demane Debbih Abdallah,
Docteur Cohen Emile,
Monvoisin Robert,
Benzegallah Abdelkader,
Ouakes Abdelkader,
Houara Mohamed.

Décision du 22 octobre 1964 portant nomination des membres de la commission administrative chargée d'établir les listes d'aptitude aux différents emplois des cadres A et B des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par décision du 22 octobre 1964 en application de l'arrêté du 25 septembre 1962, sont nommés membres de la commission administrative chargée d'établir les listes d'aptitude aux différents emplois des cadres A et B des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre :

- M. Mohamed Cherfaoui, directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre;
- M. Saïd Belouchrani, directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre;
- M. Idir Aït Amar, inspecteur du travail et de la maind'œuvre;
- M. Mohamed Kaci, inspecteur du travail et de la maind'œuvre.
- Un représentant de la fonction publique désigné par le directeur général de la fonction publique.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 2 mars 1965 portant remplacement d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air Algérie.

Le ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports,

Vu l'article 3 de la convention passée entre le Gouvernement algérien et les actionnaires français de la C.G.T.A./Air Algérie en date du 18 février 1963 :

Vu l'arrêté du 25 mars 1963 portant désignation d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air Algérie;

Sur proposition du secrétaire général du ministère,

Arrête :

Article 1. — Il est mis fin aux fonctions exercées par MM. Kadi Bouziane et Benelhadj Djelloul Benaouda en qualité d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air-Algérie.

Art. 2. — Sont désignés en qualité d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air-Algérie :

MM. Ibnou Zekri Mohamed, Bensenane Toufik.

Art. 3. — Le secrétaire général du ministère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 mars 1965.

Abdelkader ZAIBEK

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 15 février 1965 fixant le lieu et la date des épreuves du certificat d'aptitude professionnelle de moniteurs de maisons d'enfants.

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le décret nº 63-227 du 3 juillet 1963 portant création de l'école nationale de formation d'éducateurs spécialisés ;

Vu le décret nº 65-38 du 10 février 1965 portant création du certificat d'aptitude professionnelle de moniteurs de maisons d'enfants.

Arrête:

Article 1^{er}. — Les épreuves du certificat d'aptitude professionnelle de moniteurs de maisons d'enfants se dérouleront à l'école nationale de formation d'éducateurs spécialisés, à Aïn-Benian (ex-Guyotville), département d'Alger, du 10 au 15 mai 1965.

Art. 2. — Les registres d'inscriptions seront ouverts à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire (ministère de la jeunesse et des sports 17, rue Harchet à Alger, du 20 mars au 20 avril 1965.

Art. 3. — Sont admis à se présenter aux épreuves du C.A.P. de moniteur, les candidats ayant suivi normalement un stage de formation de moniteurs de maisons d'enfants organisé par le ministère de la jeunesse et des sports.

Art. 4. — Le calendrier des épreuves est fixé comme suit :

Epreuves écrites : lundi 10 et mardi 11 mai 1965.

Epreuves orales et pratiques : mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 mai 1965.

Art. 5. — Le directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 février 1965.

Sadek BATEL.

MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale.

Le ministre de la réforme administrative et de la fonction publique,

Vu le décret n° 63-385 du 26 septembre 1963 autorisant le Président de la République, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 19 février 1964 portant nomination de M. Mohamed Djelfaoui en qualité de directeur de l'administration générale.

Arrête :

Artidié 1°. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Djelfaoui, directeur de l'administration générale à l'effet de signer au nom du ministre de la réforme administrative et de la fonction publique tous actes, décisions et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 mars 1965.

Said AMRANI.

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de la réforme administrative.

Le ministre de la réforme administrative et de la fonction publique ;

Vu le décret nº 63-385 du 26 septembre 1963 autorisant le Président de la République, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 19 février 1964 portant nomination de M. Mustapha Bouayad Agha en qualité de directeur de la réforme administrative.

Arrête

Article 1°. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mustapha Bouayad Agha, directeur de la réforme administrative à l'effet de signer au nom du ministre de la réforme administrative et de la fonction publique, tous actes, décisions et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire

Fait à Alger, le 4 mars 1965.

Said AMRANI.

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de la fonction publique.

Le ministre de la réforme administrative et de la fonction publique,

Vu le décret n° 63-385 du 26 septembre 1963 autorisant le Président de la République, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 19 février 1964 portant nomination de M. Abderrahmane Kiouane en qualité de directeur de la fonction publique,

Arrête :

Article 1°. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abderrahmane Kiouane, directeur de la fonction publique à l'effet de signer au nom du ministre de la réforme administrative et de la fonction publique, tous actes, décisions et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 mars 1965.

Said AMRANI.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis n° 26 ZF. donnant une cinquième liste des agriculteurs français ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte.

Référence : Avis nº 16 ZF.

L'avis n° 16 ZF publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire n° 17 du 23 février 1964 a défini les conditions dans lesquelles les agriculteurs français dont les biens ont été nationalisés par application du décret n° 63-388 du 1° octobre 1963 seraient autorisés à transférer en

France le produit de la réalisation de leur récolte de vin et céréales, déduction faite des passifs d'exploitation.

Le présent avis a pour objet de publier une cinquième liste des agriculteurs français ayant demandé à bénéficier de ces mesures

Il est rappelé que les créanciers des personnes figurant sur cette liste, doivent faire connaître, sous quinzaine, à la banque de ces dernières, par lettre recommandée avec accusé de réception, leurs créances en en indiquant la nature et l'échéance.

Les diligences pour le recouvrement des sommes dues incombent aux créanciers.

COMPAGNIE ALGERIENNE DE CREDIT ET DE BANQUE

Demandeur	Adresse	Domaine
M. Valverde Baldomero	Cité de la ferme à Ris-Orangis (S. et O.). 50, résidence Trial Castelneau, Le Pez	Bethioua
Vve Etten J. Michel	(Hérault). Es-Stidia. Ghisonnacia (Corse).	Blad-Touaria. Es-Stidia. Bouguirat Es-Stidia Mesfa.
M. Heriz Louis M. Morazzani Henri Mme Laffond Rosine	Domaine du Lirau Beziers (Hérault). 86, rue Perronet, Neuilly sur Seine. 12, avenue Zirout Youcef, Skikda.	Bosquet. Ferme Saint Jean Mesra. Lannoy.
M. Letteri Dominique	Jemmapes. 62, allées des Demoiselles, Toulouse Haute Garonne).	Lannoy. Ouled mimoun.
M. Gand Alexandre	10, avenue Justinia, Cannes (A. M.). Flavy-Le-Meldeux par Guiscard (Oise). 28, boulevard de Metz, groupe Concorde,	Ouled mimoun. Ouled mimoun.
M. Poveda Jean	appartement 6, Lille. Vias (Hérault). 8, cité Pont du Ruisseau, Varilhes (Ariè-	Ouled mimoun. Ouled mimoun.
M. Rossi Henri Mile Béatrice Augustine	ge). 64, avenue de la Motte Piquet (Paris 15°). Ouled Mimoun.	Hennaya. Bensekrane. Ouled Mimoun.
M. Astolfi Jean M. Léopold Simone M. Léopold Fernand pour compte M.	Bosquet.	Bosquet. Gouguirat.
Fernandez Manuel	Bessan (Hérault). Lapasset. Blad Touaria.	Lapasset. Mesra.
M. Monnaud Paul M. Selzner Aimé	 avenue Ould Aïssa Belkacem, Mostaganem. Zemmorah. 	Sidi Ali. Zemmorah.
M. Carrière Osmin M. De Metz Bertrand M. Léopold Fernand pour compte Léo-	Renault. 35, avenue de Ségur, Paris (7°).	Sidi M'Hamed Benall. Ouled Mimoun.
pold Georges fils	Bosquet.	Bosquet.
Vve Eudes Benoit	11, rue Boussairolles, Montpellier. El Melah. 38, Boulevard Lotfi Boudghène, Sidi-	Kenanda. El Melah.
M. Navarro Ambrois M. Sagrandi Jean	Bel-Abbès. 7, résidence Adour, Bayonne (B.P.). 1 bis, rue Paul Bert, Angers (M. et L.).	Tessala. Hennaya. Remchi-Montagnac.
Mlle Poveda Odile M. Poveda Lucien M. Poveda Joaquin	El-Melah. El-Amria. El-Amria.	El-Amria. El-Amria. El-Amria.
Mme Pouyau M. Torro Paul M. Thorrignac Guy	29, rue D'Assas, Oran Tlemcen. Toulouse.	Oran. Aïn-Youcef. Aïn-Youcef.
M. Saez Emile M. Simminger Edmond	47, avenue Dy. Exupery, Melun (S. et M.). 58, rue Cité Radieure, Villeneuve Tola- sane (H. G.)	Ouled Mimoun. Ouled Mimoun.
Mlle Béatrix Henriette M. Cervero Raymond M. Delmond Pierre André	64, Avenue de la Motte Piquet (Paris 15'). 18, avenue Mesnil, Paris (16). 62, allées des Demoiselles, Toulouse.	Bensekrane Ouled Mimoun. Ouled Mimoun.
M. Capel Antoine M. Protin Jules M. Dolle André	15, route Nouvelle à Collioure (P.O.). 9, avenue Félicien Protin, Oran. Cité Bel Air « B » avenue Jean Moulin,	Ouled Mimoun. Sidi Abdelli.
M. Amat Gabriel	Béziers (Hérault). 12, rue Emile Romamet, Grenoble (Isè- re).	Tounin. El-Amria.
M. Torro Grossa Rene M. Monticelli Léon Vye Léo Courtot née Bruat	Misserghin. Misserghin. Chez M. Sibeyrand, Chanzy.	Misserghin. Misserghin. Guiard.
M. Froment Roger Vve Almanza Michel née Brunet S. Berthe	12, rue de Nancy, Oran. Mascara.	Hammam-Bou-Hadjar. Mascara.
M. Gérardin Georges Mme Caumes Charles née Mourot Yo- lande	7, avenue de la Macta, Sidi-Bel-Abbès. Blad Touaria.	Tessala. Blad Touaria.
MM. Boutie Georges et Robert M. Santenero Emile	20, Boulevard de Nantes, Mostaganem. Aïn Temouchent.	A!n-Temouchent.
M. Torre Aimé M. Legier Marius M. Feliu Gilbert	Meurad. 10, rue de Damas, Sidi-Bel-Abbès. Blida	Sidi Daho des Zair. Birtouta.
M. Rondeau A	Guyotville. Sétif. Meurad.	Guyotville. Aïn Tebinet. Meurad.
Vve Munier		Bou Isman.

Angelvy P	M. Bernasconi Charles MM. Decaillet et Dauphin I, Place Foch, Bejaïa. Lot Gascogne, n° 25, St-Gaudens (H. G.). M. Guay Marcel et Mme née Buteau. M. Aracil Paul M. Aracil Lucien Vve Eudes Benoit M. Rey Gabriel M. Rey Gabriel M. Origoni M. Rostain Paul M. Peraly Paul M. Gyri Henri Rouiba. 1, Place Foch, Bejaïa. Lot Gascogne, n° 25, St-Gaudens (H. G.). Aïr Helb. El Melh. El Melh. El Melh. Boulevard de la République, Relizane. Hammam-Bou-Hadjar. 43, rue de France, Nice (A. M.). Mis Salvigny-les-Bois (Nièvre). Galan (Hautes-Pyrénées). 48, rue de Bourget, Narbonne (Aude). La Tour d'Ivoire, Avenue de Lattre de Tassigny, Toulon (Var). M. Gyri Henri M. Gyri Henri Rouïba. 1, Place Foch, Bejaïa. Lot Gascogne, n° 25, St-Gaudens (H. G.). Aïr El Melh. El	Adresse Domaine
		Bejaïa. n° 25, St-Gaudens (H. G.). te, Oran. la République, RelizaneHadjar. ance, Nice (A. M.). tois (Nièvre). s-Pyrénées). rget, Narbonne (Aude). oire, Avenue de Lattre de bulon (Var). ban (Tarn). Le Hamiz. Bejaïa. Aïn-Temouchent. El Melh, Souf-Tell. El Melh, Souf-Tell. Hammam-Bou-Hadjar. Misserghin. Hammam-Bou-Hadjar. Boufatis. Mesra. Sidi Abdelli. Randon.

CREDIT DU NORD

M. Calmels Lucien M. Calmels René	Boufatis.	El-Amria. Boufatis: Boufatis.
Vve Escolar Gonzalès Marie Antoinette.	Boufatis.	Boufatis.
M. Knecht Gaston	Boufatis.	Boufatis.
M. Lalande Jean Emmanuel	60, boulevard Front de Mer. Oran.	
M. Ory Emile	Boulatis	Boufatis.
M. Ramos Daniel	9, boulevard de Metz, Oran.	
M. Raynaud Robert	Chaabat El Leham.	
M. Doste Henri	4, rue de Mulhouse, Oran.	
M. Dornier Paul	Noisy-Les-Bains.	
Mme Aimé Icard Lacroix	Résidence d'Aspin, Pau (B.P.).	
Vve Lafumat Madeleine	Es Senia.	Es-Senia.
M. Schwilk Charles	Es Senia.	Es-Senia.
Mlle Roussineau Alice	Gdyel (Oran).	Gdy el
M. Reval Paul pour le compte de Mme		
Vve Reval Paule	Es-Senia.	El Kerma.
M. Lours René Pierre	Es-Senia.	
M. Lours Marius	Es-Senia.	
M. Lafumat Jules	Es-Senia.	Į
		· ·

SOCIETE GENERALE

Mme Cardona Monique épouse Payri		
Georges	10, rue Lamartine.	El-Maleh.
M. Chieze Albert	Route de Lasserre à Leguevin (H. G.).	Lamtar.
Berthalon Georges agissant pour son		
compte et celui de Mme et M. Ber-		
thalon Roland	L'Hermitage Servian (Hérault).	Chaabat El Leham.
MM Berthalon Georges et Roland	L Liermitage Servian (Hérault).	Bethiova.
M. Thiery Marcel agissant pour son		
compte et celui de M. Havrie Edmond		
et Mme Hubert Yvonne	3, square Michelet, Toutouse.	El Bordj Khalouia.
M. Louette Achille		Blad Touaria.
M. Paralieu Armand	64, avenue Clovis Hugues « Les Routes »,	
	Toulon (Var).	Noisy Les Bains.
M. Clément Jean Mme Morin Paule	Vendat (Allier).	Bellevue.
Mme Morin Paule	44, rue Gambetta, Sidi-Bel-Abbès.	•
Mme Julia née Tourvielle Marguerite	Mascara.	Guerdjoum (Ain Fekan).
Mme Blanquer Emile agissant en son		•
nom et au nom de Vve Jaen Henri		
née Alibert	Mascara.	Mascara.
Vve Mattéï Toussaint née Bories Mar-		$\mathcal{L}_{i} = \{ (i,j) \in \mathcal{L}_{i} \mid (i,j) \in \mathcal{L}_{i} \}$
guerite	Mascara.	Aïn Farès.
M. Robin Jean Grant de la société ci-		
vile agricole Robin	Ain Farès.	Aïn Farès.
Mmes Huertes née Royer Simone et	•	• * *
Uhlmann née Patrimonion Marguerite.	Froha.	El Bordj.
Mme Gazzo Marceau née Tourville De-	•	•
nise Adrienne		Maoussa.
MM Boudet Charles, Lesueur Jacques.		The state of the s
Dreville Michel	Montebello.	Mascara.

Demandeur	Adresse	Domaine
Uduitions Possessi Alamia (Clauda at 27)		. 1
Héritiers Fournil Alexis (Claude et Ni-	Bus Colings à Marsons	01 1 D. I.
cole)	Rue Catinat à Mascara.	Sidi Daho.
Héritiers Paulin	Fondouk.	Ain Farès, Tighennif.
Combes Maurice	Maoussa.	Fondouk.
Mme Male Alice	Mascara.	Maoussa. Mascara.
Durandeux Fernand	Mascara.	Mascara.
Vve Georges Humbert	Rouiba.	Rouïba.
Héritiers Jacquet	Ameur El Aïn.	Ameur El Aïn.
Ime Peyronnet Paul Lée Martin Louise.		Maoussa.
Héritiers Cuny (Mme Vve Male Alice et		Track Goods.
Mme Loillier Jules)	Mascara.	Mascara.
A. Morin Albert	44, rue Gambetta, Sidi-Bel-Abbès.	Sidi-Bel-Abbès.
L. Kilburg Henri pour son compte per-		
sonnel et avec ses sœurs, Vve Bernard	;	
née Kilburg et Mile Kilburg	Vichy.	Es-Stidia.
A. Mille Adrieu pour son compte et pour		
le compte de M. Vignard André et		
Mile Mille Marthe épouse Dupeux	Tounin.	Tounin.
M. Bardy Henri	Mascara.	Mascara.
Mile Martin Georgette	Mascara.	Aïn Fekan.
M. Martin Régis	Maoussa.	El Bordj, Tizi et Maoussa
Consorts Felici Gilbert et Mile Felici		
Yvonne	Ain Farès.	A!n Farès.
M. Comard Eugène	Mascara.	St Hippolyte de Mascara.
es fils d'Eugène Comard Jean, Pierre		St Hippolyte de Mascara.
et Paul	Cité Bel Air, Mascara.	Oued Taria.
Mme Vve Mattéï Fernand née Felici		
Angèle	Aïn Farès.	Aïn Farès.
M. Pessina Alfred	87, boulevard de la Reine, Versailles.	Mascara.
Héritiers Fournil : Alexis Fournil, Claude		ala polo atomos
et Nicole Fournil	Rue Catinat, Mascara.	Sidi Daho (Mascara).
Mme Combes Camille	Maoussa.	Maoussa.
M. Thiedey René	Domaine de la Bernade à la Luc (Var).	
Mme Thiedey Yves	Domaine de St-Andrieu à la Luc (Var).	Den Dadis.
M. Rey Gabriel	Tounin, Mostaganem.	Misserghin. Bellevue. Oued Tlelat.
M. Aknin Moïse	Oued Tielat.	Oded Tierat.
BANQUE INDU	STRIELLE DE L'ALGERIE ET DE LA M	EDI TERRANEE
Vve Saint Jean Louis	15 mie die Menoir Oren	Hammam-Bou-Hadjar.
Consorts Barbaroux		Boufatis
M. Saint Jean Robert		Hammam-Bou-Hadiar.
M. Hugounenq Georges		El Gada.
	,,,	•
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIA	L
W. Coolings Tidouand	1 44 Combatta Sidi Bal Abbès	i Sidi-Bel-Abbès.
M. Geoffroy Edouard	44, rue Gambetta, Sidi-Bel-Abbes.	Sidi Ali Ben Youb.
M. Sibeyrand Germain	But MI Dell Iono	Julian Dell 1000.
	I and the second of the second	ı
- C(OMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE 1	PARIS
MM. Renon et Humbert	Rouïba.	Dar El Beïda.
BAN	' NQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXT	erieur
Mile Orcière Danielle	i .	Guiard.
		Guiard.
Vve Orcière Edmond		
Mile Orcière Danielle	Perrigueux.	Guiard.

S.N.C.F.A. — Homologation de proposition et demande d'homologation de propositions.

Par décision en date du 23 février 1965, le ministre des postes et télécommunications des travaux publics et des transports, a homologué la proposition de la Société nationale des chemins de fer algériens; parue au Journal officiel du 12 février 1965 et relative à la modification de l'article 7 des dispositions particulières à la grande vitesse du recueil général des tarifs.

Le directeur général de la Société nationale des chemins de fer algériens a soumis à l'homologation de l'administration supérieure une proposition tendant à la fermeture du point d'arrêt d'Aïn-Sba, ligne Blida-Djelfa.

Le directeur général de la Société nationale des chemins de fer algériens, a soumis à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition tendant à la suppression du tarif spécial P.V. n° 311 applicable aux transports de Pouzzolane, en provenance d'Oujda et à destination des gares algériennes.

Ce matériau serait assimilé au ciment en ce qui concerne les prix de transport par fer.

MARCHES. - Appel d'offres

Un appel d'offres est lancé pour l'opération suivante :

Installation de 3 chaudières alimentant le chauffage de la villa « Bordj Polignac » sise à Bouzaréa. Retrait et consultation des dossiers : bureau 78 - rez-de-chaussée, palais du Gouvernement, Alger.

Les candidatures, soumissions, dossiers techniques et pièces à fournir obligatoirement devront parvenir au plus tard le 15 mars 1965 à 18 heures sous plis recommandés adressés à :

La direction de l'administration genérale de la Présidence de la République - bureau des marchés n° 78 Palais du Gouvernement, Alger

Le délai pendant lequel les candidats seront engagés par leurs offres est fixé à 90 jours.

Mises en demeure d'entrepreneurs

L'entreprise de construction et de travaux publics (E.C.T.P.) domicilié 29, rue Maréchal Soult à Alger, titulaire du marché 21-63 souscrit le 17 septembre 1963, approuvé par l'ingénieur

en chef des ponts et chaussées le 23 août 1963 relatif à la construction d'un centre de formation professionnelle des adultes à Cap-Matifou, est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

M. Ducassou, entrepreneur de travaux publics, titulaire du marché signé le 4 septembre 1960 et approuvé le 8 août 1961 pour la construction d'un ensemble scolaire à Annaba, est mis en demeure de reprendre l'exécution des dits travaux, dans un délai de 20 jours, à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Faute par l'entrepreneur sus-nommé de satisfaire a cette mise en demeure dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

La Compagnie nord-africaine de menuiserie, domiciliée à Alger, titulaire du marché n° 86-61 relatif à la construction d'un hôpital à El-Asnam, affaire n° S 1094 H. lot n° 2, menuiserie-quincaillerie, est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Faute par la compagnie de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

L'entreprise de maçonnerie Oulid Dren frères, 12, avenue Monamed V, Pointe-Pescade à Alger, titulaire du marché de gré à gré en date du 18 décembre 1961, approuvé le 11 janvier 1962 sous le numéro 410/IB par le préfet d'El-Asnam et relatif à l'exécution des travaux ci-après : construction de deux logements de fonctionnaires à Margueritte, est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt (20) jours, à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

ANNONCES

ASSOCIATIONS Déclarations

2 avril 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger Titre : Comité de quartier des immeubles du Caïd. Siège social : 4, rue Jules-Ferry, El-Biar, Alger.

7 mai 1964. — Déciaration à la préfecture d'Alger Titre : Association culturelle et sportive de la bibliothèque nationale. Siège social : Boulevard Franz Fanon, Alger.

18 mai 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger Titre : Centre algérien de recherches et d'échanges culturels et techniques. Siège social : 12, beulevard Mohamed V, Alger.

6 août 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Syndicat des propriétaires de la cité Beauséjour, Bouzaréa. Siège social : Villa d'Artiment, Bouzaréa, Alger.

7 septembre 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Amicale des enfants des Ait Aughlir. Siège social : 9, avenue Echeau, Hussein-Dey, Alger.

30 septembre 1964. - Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Société algérienne des manuscrits. Siège social : Faculté des lettres 1, rue Didouche Mourad, Alger.

9 février 1965. — Déclaration à la sous-préfecture de Milians. Titre : Centre d'accueil. Siège social : El-Khemis.